



Le 18 juin 2018

HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE
Téléphone : 04.92.23.10.03
Télécopieur : 04.92.23.02.99
courriel : info@ville-argentiere.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 14 JUIN 2018

1

PRÉSENTS : Tous les membres en exercice sauf :

- Françoise BRUNET qui donne procuration à Roger MOUTIER
- Joël GIRAUD qui donne procuration à Patrick VIGNE
- Ümüs KARS qui donne procuration à Roland DAVIN

SECRÉTAIRE : Rémi ROUX

-=-=-=-=-

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2018

⇒ A l'unanimité

II – COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le 17 mai et le 14 juin 2018.

III – DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES A L'UNANIMITÉ

- Décision modificative budgétaire n° 2 relative aux aménagements de la classe des 2 ans à l'école maternelle du Plan d'Ergue.

Contre : Marie-Pierre BOCCHIARDO-DAURELLE, qui estime que la dépense est beaucoup trop importante pour si peu d'élèves,

Abstention : Jean-Pierre RIPPERT et Didier AOUIZRAT qui émettent des doutes sur la pérennité du projet, Carole ROBERT et Marie-Noëlle DISDIER qui estiment, d'une part, que cette dépense leur paraît élevée pour les 6 élèves actuellement concernés et d'autre part, que le fonctionnement prévu de la cantine leur paraît hasardeux avec 1 seul adulte.

Pour : tous les autres, dont Claire CHRISTIAN qui précise que cet investissement est indispensable pour le bon accueil des 2 et 3 ans, le maintien de la classe et du poste d'enseignant.

- Délibération fixant les modalités pratiques pour la délivrance de la coupe affouagère 2018.

- Délibération autorisant Monsieur le maire à signer avec Monsieur le président de la Communauté de Communes du Pays des Écrins une convention dans le cadre de la mise en œuvre intercommunale du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD).

- Délibération statuant sur l'octroi d'une indemnité de conseil au comptable du Trésor Public chargé des fonctions de receveur de la collectivité.

- Motion relative au transport scolaire s'élevant contre la décision de la Région SUD :
 - d'augmenter la participation des familles à l'abonnement annuel, qui passe, pour les Hautes-Alpes, de 15 à 110 euros,
 - d'augmenter la distance élève-domicile définissant les ayant-droits aux services scolaires qui va passer de 2 à 3 kilomètres (ce qui aura pour conséquence de faire augmenter les transports individuels, générateurs de pollution supplémentaire).

- Délibération validant le principe de reconstitution d'un peuplement de mélèzes au Bois de France.